

PERSONNEL**Volume d'activité du personnel vacataire pour l'année 2015****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre du fonctionnement des directions de la jeunesse, des sports, des affaires culturelles, de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs, des bâtiments communaux, de la communication, de la démocratie action citoyenne, ainsi que des services maintenance travaux voirie, de la vie des quartiers, du parc automobile, du centre municipal de santé, et à l'occasion du vote du budget primitif 2015, il convient de déterminer le volume d'activité du personnel vacataire travaillant en complément du personnel titulaire permanent.

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Vie des Quartiers Direction de la jeunesse	Auxiliaires socio-éducatifs	134 760
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction démocratie action citoyenne	Auxiliaires études surveillées	2 661
Direction des sports	Animateur sportif	7 220
Direction des affaires culturelles	Contrôleur Professeurs de beaux arts Pianiste accompagnateur Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture	4 455 3 114 360 200 125 145
Direction des bâtiments communaux Direction des sports Parc automobile Accueil des temps scolaires et de loisirs Vie des quartiers Service vacances Centre municipal de santé Maintenance travaux voirie	Concierge remplaçant	730 3 765 600 10 228 1 050 140 176 390
Direction de la communication	Journaliste pigiste Photographe pigiste	123 119

Coût annuel : 2 595 314 €.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

PERSONNEL

19) Volume d'activité du personnel vacataire pour l'année 2015

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu ses délibérations en date des 18 novembre 2010 et 20 juin 2013 fixant respectivement le taux de rémunération des photographes pigistes et journalistes pigistes,

vu ses délibérations des 31 mars 2011 et 29 mars 2012 fixant respectivement le taux de rémunération du personnel vacataire,

considérant qu'afin de répondre à des besoins ponctuels ne présentant aucun caractère de continuité, il est nécessaire de recourir aux services de vacataires pour un certain nombre de directions de la commune,

considérant qu'il convient dès lors de fixer pour l'année 2015 le volume d'activité du personnel vacataire travaillant en complément du personnel titulaire permanent pour les directions de la jeunesse, des sports, des affaires culturelles, de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs, des bâtiments communaux, de la communication, de la démocratie action citoyenne et des services maintenance travaux voirie, de la vie des quartiers, du parc automobile, du centre municipal de santé,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 33 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE, pour l'année 2015 le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services conformément au tableau ci-dessous :

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Vie des Quartiers Direction de la jeunesse	Auxiliaires socio-éducatifs	134 760
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction démocratie action citoyenne	Auxiliaires études surveillées	2 661
Direction des sports	Animateur sportif	7 220
Direction des affaires culturelles	Contrôleur Professeurs de beaux arts Pianiste accompagnateur Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture	4 455 3 114 360 200 125 145
Direction des bâtiments communaux Direction des sports Parc automobile Accueil des temps scolaires et de loisirs Vie des quartiers Service vacances Centre municipal de santé Maintenance travaux voirie	Concierge remplaçant	730 3 765 600 10 228 1 050 140 176 390
Direction de la communication	Journaliste pigiste Photographe pigiste	123 119

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 13 AVRIL 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 10 AVRIL 2015